
BONNARD / MASSENA - Emplacement de la boîte à clef codée

3 messages

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

5 juillet 2026 à 10:25

À : Sophie PAYEN <contact@avocat-clermont-payen.fr>

Bonjour Maître

A la relecture de l'ordonnance nous nous interrogeons sur l'emplacement de la boîte à clef à poser (à ce jour nous n'avons toujours pas d'assignation).

L'assignation d'origine en référé porte sur le portail motorisé situé bd Bd thermal .

Mais la formule utilisée dans l'ordonnance est : " à l'ouverture du portail desservant la parcelle de Mme Elisabeth Massena ".

or le portail desservant la parcelle Massena est le portail séparatif des parcelles, non motorisé..

Le portail motorisé Bd thermal dessert notre parcelle sur laquelle existerait le droit de passage.

Quelle analyse faites vous et sur quel portail devons nous faire poser la dite boîte à clefs

A vous lire

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com

contact@avocat-clermont-payen.fr <contact@avocat-clermont-payen.fr>

6 juillet 2026 à 11:24

À : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Avez-vous la possibilité matériel d'installer une boîte à clés sur chacun des portails ?

A défaut, la problématique de départ était liée 1^{er} portail avec les télécommandes.

Aucun argument n'était soulevé par la partie adverse concernant le 2^{ème} portail.

Si on reste sur une lecture en lien avec leurs demandes, la problématique portant sur le 1^{er} portail, une boîte à clés doit être posée sur le 1^{er} portail.

Cordialement



Nouvelle adresse [125 Avenue Jean Mermoz- 63100 CLERMONT-FERRAND](#)

Tel: 04.73.40.19.44

contact@avocat-clermont-payen.fr

<http://avocat-clermont-payen.fr/>

Les informations contenues dans ce message et les pièces jointes sont confidentielles et peuvent être couvertes par le secret professionnel. Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous remercions de le supprimer de votre système, ainsi que toutes ses copies, et d'en avertir immédiatement l'expéditeur par message de retour.

De : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

Envoyé : dimanche 5 juillet 2026 10:25

À : Sophie PAYEN <contact@avocat-clermont-payen.fr>

Objet : BONNARD / MASSENA - Emplacement de la boîte à clef codée

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

À : contact@avocat-clermont-payen.fr

Il serait tout à fait possible de poser une boîte sur chacun des portails.
Mais le tribunal ne parle que d'une seule boîte. Nous la poserons au niveau du portail motorisé Bd Thermal.
Si nous posons 2 boîtes, la famille Massena refusera d'assumer les frais de la seconde.

Mais cela reste sans aucune utilité. En effet, hormis les difficultés d'ouverture concernant ce portail que nous avons évoquées, les visiteurs seront bloqués au niveau du portail manuel en haut de l'allée.

Ce portail s'ouvre avec des clefs sécurisées non reproductibles. La famille Massena en possède 2, l'une pour Madame Massena, la seconde pour sa fille, remises en conciliation du 10/12/2025.

Je propose la solution suivante :

Lors de la signification, nous présentons en LR/AR à Madame Masséna le devis concernant le portail Bd Thermal , incluant la boîte à clef et le changement des 2 canons de serrure du portail motorisé,pour l'équiper avec des clés non reproductibles.

Nous attendrons son accord pour et son règlement préalable pour poser ces équipements.

Si par la suite, à l'usage, la famille Massena indique que la solution est sans utilité, nous écrirons à nouveau pour accepter la pose par leurs soins et à leurs frais exclusifs, d'une seconde boîte à clef sur le portail en haut de l'allée.

A leurs frais exclusifs, car cela découlera de leur demande, pour un portail dont nous n'avons aucun usage, puisque nous ne pénétrons jamais sur le terrain Massena.

Merci de votre avis.

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

04-63-08-28-09

bonnard63@gmail.com